

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 30

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M. DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Participation de la Ville de Bayonne au financement de l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour.

Entendu le rapport de Monsieur Esmieu,

Au neuvième rang des ports français en volume de trafic, le port de Bayonne s'étend sur quatre communes de l'estuaire de l'Adour (Bayonne, Anglet, Boucau et Tarnos) et son activité économique est à l'origine de plus de 3 500 emplois directs et indirects.

Malgré la stratégie et les actions déployées pour respecter les normes les plus strictes en matière de sécurité et d'environnement, l'activité industrielle et la multiplicité des secteurs d'activité qui y sont associés (agriculture, chimie, sidérurgie, bois) peuvent générer certains cumuls de pollutions.

Pour approfondir les connaissances et en réponse aux questions environnementales, sanitaires et de qualité de vie posées par la population et les acteurs locaux, l'Etat a proposé à l'association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour de mener, à compter de 2014, une étude de zone s'inscrivant tant dans le Plan régional santé environnement 2 Aquitaine que dans le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Bayonne.

S'étendant sur une partie des territoires des communes d'Anglet, Boucau, Tarnos et Bayonne, soit une superficie de 100 km² environ, cette étude avait pour objectif de déterminer à travers une démarche d'évaluation sur un périmètre soumis à un ensemble complexe de pollutions :

- l'impact des activités humaines sur l'environnement,
- les risques ou impacts sanitaires pour les populations.

Elle devait donc permettre d'identifier les actions nécessaires pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts dans le cadre d'une démarche collective, non réglementaire, impliquant administrations de l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Agence régionale de santé), collectivités territoriales, industriels, associations de défense de l'environnement, Chambre de commerce et d'industrie.

Son déroulement a été fractionné en cinq phases :

1. état des lieux, schéma conceptuel des expositions (sources de polluants, populations exposées) ;
2. modélisation de la dispersion et des transferts des polluants (identification des points hiérarchisés d'exposition pour les populations et des futurs prélèvements pour analyse) ;
3. diagnostic de l'état des milieux (mesures dans l'environnement) ;
4. analyse de l'état actuel de l'environnement (comparaison des résultats avec un environnement local témoin) ;
5. caractérisation des expositions et des risques sanitaires (niveaux d'exposition des populations et identification des actions prioritaires à mettre en place pour réduire les risques).

Le SPPPI a assuré la coordination opérationnelle de cette étude, la DREAL son animation technique et un comité d'orientation stratégique (COS) dans lequel la Ville de Bayonne a été partie prenante, sa gouvernance.

Le délai de remise de cette étude arrive à son terme et les différents partenaires sont appelés à confirmer leur participation au financement, dans le cadre d'un plan actualisé se présentant ainsi :

Phases	Financeurs	Montants en € TTC
1 et 2	Etat	107 000
3 à 5	Région Nouvelle-Aquitaine	60 000
	Communauté d'agglomération	21 000
	Communauté de communes du Seignanx	9 000
	CCI Bayonne Pays Basque	7 000
	Commune de Bayonne	3 000
	Commune d'Anglet	3 000

	Commune de Tarnos	3 000
	Commune de Boucau	5 000
	Industriels	5 000
	TOTAL	223 000

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville de Bayonne d'un montant de 3 000 €, à l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour portée par l'association SPPPI correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne